

N°2021-02/07B

Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR LE CHATEAU D'EAU DE SAINT-CYPRIEN CONCLUE AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE.

L'an deux mille vingt et un, le 17 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	9		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 10 février 2021

Le Président expose à l'assemblée,

Par convention en date du 14 mars 2016, la Communauté de Communes Sud Roussillon a donné à bail, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} mars 2016, à la Société FREE MOBILE des emplacements sur le château d'eau de Saint-Cyprien pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie.

FREE MOBILE souhaite céder l'ensemble des droits et obligations de ce contrat à la société On Tower France tout en continuant à occuper le site.

Il convient donc de conclure avec les sociétés FREE MOBILE et On Tower France un avenant à la convention initiale pour transfert de celle-ci à cette dernière.

Le plan des emplacements mis à disposition est également modifié pour prendre en compte l'installation de nouveaux équipement techniques au pied du château d'eau et le remplacement des antennes.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de conclure avec les sociétés FREE MOBILE et On Tower France l'avenant n°1 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau de Saint-Cyprien, ci-annexé ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210217-2021-02-07B-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

Pour extrait conforme,
Le Président

